



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 avril 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 29 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Marie-Madeleine Bergot, Michel Forget, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, David Le Doussal, Patrick Vaineau, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Absent : Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

28.CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE QUIMPER INGENIEUR BATIMENT DE LA VILLE DE QUIMPERLE DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION

Exposé :

Le schéma de mutualisation de la Communauté d'agglomération du pays de Quimperlé prévoit la mutualisation de ressources en programmation / ingénierie travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le directeur du pôle bâtiment-logistique de la Ville de Quimperlé est mis à disposition à hauteur de 20% de son temps de travail pour les missions suivantes d'ingénierie en bâtiment :

- assistance à maîtrise d'ouvrage (étude de faisabilité ou de programmation),
- maîtrise d'œuvre.

Après évaluation de cette mutualisation, il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- approuver la mise à disposition à la Communauté d'Agglomération du responsable du pôle bâtiment-logistique, à hauteur de 20% d'un équivalent-temps-plein,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'année 2018.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale 27 mars 2018

PJ : projet de convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michael QUERNEZ.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'u', is written over a diagonal line that extends from the bottom right of the stamp area.